



# L'homicide volontaire dans les Outre-mer français : une analyse descriptive contrastée

Aurélien Langlade<sup>1</sup>, Keltoume Larchet<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Cellule de recherche et d'analyse criminologiques (CRAC), Sous-direction de la lutte contre la criminalité organisée (SDLCO), Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ)

Contact: [aurelien.langlade@interieur.gouv.fr](mailto:aurelien.langlade@interieur.gouv.fr)

## Résumé

La situation sécuritaire des territoires d'Outre-mer est souvent méconnue à cause du peu de données disponibles, et détaillées sur la criminalité commise dans ces territoires et au manque d'analyses explicatives. À travers l'étude des homicides et d'analyses statistiques descriptives et bivariées, nous avons pu objectiver des différences entre le volume et les circonstances des homicides commis dans les territoires ultra-marins et la France métropolitaine, mais également entre les territoires d'Outre-mer entre eux. Les homicides commis dans les territoires situés dans la mer des Caraïbes et en Guyane présentent notamment des différences significatives avec ceux commis dans les autres territoires d'Outre-mer et en métropole. Enfin, cet article fournit également des éléments d'explication, issus des sphères sociale, démographique, criminogène ou encore géographique, pour mieux contextualiser ces différences et/ou similitudes.

## Mots clés

homicides, France, Outre-mer, facteurs explicatifs, analyses quantitatives, violence, criminalité

## Homicide in French overseas territories : a contrasting descriptive analysis

### Abstract

The security situation of the French overseas territories is often misunderstood due to limited available and detailed data on crime committed in these territories and the lack of explanatory analyses. Through the study of homicides, the most serious form of violence, and through descriptive and bivariate statistical analyses, we have been able to objectify differences between the volume and circumstances of homicides committed in overseas France and in metropolitan France, and between the overseas territories themselves. In particular, homicides in the Caribbean and French Guyana show significant differences from those in the other overseas territories and metropolitan France. Finally, this article also provides explanatory elements, from the social, populational, criminogenic or geographical spheres, to better understand these differences and/or similarities.

### Keywords

homicides, France, Overseas, explanatory factors, quantitative analysis, violence, criminality

## Introduction

La réalité des territoires d'Outre-mer<sup>1</sup> est encore mal connue, voire occultée (Gay, 2021) bien qu'ils représentent 18 % du territoire français et que les Français d'Outre-mer constituent aujourd'hui 4 % de la population française (Papon et Beaumel, 2021). Cette méconnaissance est d'autant plus surprenante qu'il s'agit d'espaces de contrastes, à la fois les uns en comparaison des autres, mais également avec la métropole. C'est en effet de manière très hétérogène qu'ils se sont développés, se distinguant de la métropole tant par leur situation économique, sociale, juridique et politique, linguistique ou encore sécuritaire. Sur ce dernier point, en avril 2021, le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) publiait un bilan de l'évolution de la délinquance en Outre-mer entre 2019 et 2020 (Service statistique ministériel de sécurité intérieure, 2021). Ce bilan était sans appel : « les territoires ultramarins sont toujours plus exposés aux infractions violentes que la métropole » (p.193), les forces de l'ordre ont en effet enregistré plus de victimes d'infractions violentes dans les Outre-mer qu'en métropole et cette violence est en augmentation en 2021 (le nombre de coups et blessures volontaires a augmenté de plus de 10 % en un an dans la quasi-totalité des départements et régions d'Outre-mer) (SSMSI, 2022a). Les manifestations plus récentes liées à la situation sanitaire en Outre-mer<sup>2</sup> accompagnées de violences peuvent laisser penser que la situation dans certains de ces territoires n'a pas changé. Cet état des lieux descriptif s'avère réducteur en l'absence de tout autre élément de contextualisation. En effet, si la situation des territoires d'Outre-mer peut sembler préoccupante du point de vue de la sécurité, il n'existe, à notre connaissance, que peu d'études scientifiques permettant d'appréhender le niveau de criminalité et de délinquance dans ces territoires et encore moins qui tentent de leur apporter des éléments d'explication.

L'étude des homicides commis dans ces territoires peut permettre de pallier cette carence. En effet, l'homicide volontaire est couramment appréhendé comme l'un des crimes les plus graves dans les sociétés modernes (UNODC, 2019). Il est également considéré comme un excellent indicateur du niveau de violence générale d'une société (Pinker, 2018). Ces deux caractéristiques expliquent en partie pourquoi il s'agit d'un crime régulièrement étudié en criminologie (Fox et Zawitz, 1998 ; Gartner, 1990 ; Howard et al., 2000 ; Pridemore, 2008 ; Ouimet, 2011 ; Liem et Pridemore, 2012 ; Langlade et al., 2017 ; Ouimet et al., 2018). D'autre part, les territoires d'Outre-mer présentent des spécificités démographiques, géographiques, culturelles, politiques, et socio-économiques qui justifient d'être mises en perspective du niveau d'homicides. Leur population est plus jeune, leur taux d'emploi y est moindre, leur niveau de pauvreté y est plus marqué (Insee, 2020 ; Audoux et

al., 2020 ; Insee, 2022b). Ces différences marquées avec la France métropolitaine justifient également le fait de s'intéresser spécifiquement à la violence commise dans chacun de ces territoires. D'un point de vue théorique, cette démarche pourrait permettre d'affiner la compréhension des facteurs de variation des taux d'homicides en appliquant le questionnement à une échelle infranationale. Si de nombreuses théories apportent des éléments d'explication à la variation du taux d'homicide dans le monde (Howard et al., 2000 ; Van Dijk, 2008), il sera intéressant de se demander lesquelles restent pertinentes à un niveau infranational. Les « *Grand Theories* » (théorie de la modernisation, de la civilisation et du conflit social) sont les plus connues, mais permettent de mieux comprendre l'évolution de la criminalité dans le temps (Ouimet, 2011). D'autres théories criminologiques pourraient être plus adaptées pour tenter de mieux comprendre la différence du niveau de violence à un niveau local, comme les théories culturelles (Sutherland et Cressey, 1966 ; Wolfgang et Ferracuti, 1967), la théorie de la désorganisation sociale (Shaw et McKay, 1942) ou encore celle de la tension (Merton, 1938). Elles seront développées infra pour enrichir la réflexion autour des éléments d'explication à un niveau de violence accru dans ces territoires.

## État de l'art

### L'étude de la violence au sein des territoires d'Outre-mer : une carence scientifique

Étudier la violence en Outre-mer nous permet de réaliser deux constats (certainement liés) : le premier est une insuffisance de chiffres sur la criminalité en général dans ces territoires<sup>3</sup>, et le second est une certaine carence de la recherche sur cette thématique dans ces mêmes territoires. En matière d'informations chiffrées sur la criminalité en France, plusieurs sources de données peuvent être distinguées. Tout d'abord les statistiques administratives, de la police et de la gendarmerie, qui sont établies et diffusées par le SSMSI. À partir de cette source, nous pouvons constater que la plupart des données publiées concernent la métropole. Dans l'un des derniers bilans statistiques sur la délinquance, le SSMSI écrit qu'« en 2020, comme en 2019, les forces de sécurité enregistrent, dans l'ensemble, plus de victimes d'infractions violentes dans les Outre-mer qu'en métropole, alors que les vols non violents et les cambriolages de logement sont moins fréquents » (SSMSI, 2021, p.195). Les données diffusées par le SSMSI sur la criminalité et la délinquance commises en Outre-mer existent, mais sont moins abondantes et détaillées que celles diffusées sur la France métropolitaine. La deuxième source de données sur la criminalité est issue d'enquêtes en population générale et plus spécifiquement d'enquêtes dites de victimation. Si ce type de source existe depuis les années 1970, notamment aux États-Unis, ce n'est qu'au milieu des années 1980 que la première enquête de victimation a vu le jour en France à l'initiative du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) (Robert et Zauberman, 2011). Cette enquête menée par le CESDIP n'a pas perduré, et ne prenait pas en compte les territoires d'Outre-mer français (Levy et al., 1986). Ce n'est qu'à partir de 2007 qu'une nouvelle enquête nationale de victimation est créée

<sup>1</sup> Les territoires d'Outre-mer sont des territoires français situés dans les océans Atlantique, Indien et Pacifique, mais aussi sur le continent sud-américain (pour la Guyane). Cette expression comprend aussi bien les départements et régions françaises (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion et Mayotte) que les collectivités d'Outre-mer (Nouvelle-Calédonie — collectivité sui generis française — et Polynésie française). Par facilité de lecture, nous utiliserons les expressions de « territoires d'Outre-mer » et de « territoires ultramarins ».

<sup>2</sup> L'écriture de cet article a été entamée fin 2021, période durant laquelle des émeutes et de violents affrontements ont eu lieu en Martinique et en Guadeloupe en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

<sup>3</sup> Cette insuffisance n'est pas propre à la thématique de la délinquance et la criminalité et pourrait s'expliquer par la « présence inégale des opérateurs de la statistique nationale sur ces territoires » (Lemerrier et al., 2014) qui entrave la comparabilité des Outre-mer.

et pérennisée, mais cette enquête n'interroge que des individus vivant en France métropolitaine. En 2011, une première enquête de victimation est menée dans un département d'Outre-mer, à la Réunion (Levet, 2012). Plusieurs autres enquêtes ont été réalisées dans des territoires d'Outre-mer : en 2015 en Martinique, Guadeloupe et Guyane, en 2020 à Mayotte et une dernière en 2022 en Nouvelle-Calédonie (Insee, 2021, 2022). Notons également que l'Institut national d'études démographiques (INED) a réalisé une enquête en population générale sur les violences et rapports de genre (enquête VIRAGE) dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion en 2018 (Institut national d'études démographiques, 2019). Ce type de source ne nous renseigne donc pas sur la violence dans tous les territoires d'Outre-mer et, contrairement aux départements métropolitains, il n'est pas possible de savoir, si cette violence a évolué dans le temps.

Au-delà du manque de chiffres sur la violence dans les territoires français ultramarins, nous avons pu constater que peu de chercheurs ont travaillé spécifiquement sur cette thématique, créant ainsi une carence d'analyse. On recense quelques études ayant abordé la question de la prévention de la délinquance (Alavoine, 2010), des violences de genre (Condon, 2014), celle des homicides par arme à feu en Guadeloupe et à Saint-Martin (Besson, 2018), celle des violences intrafamiliales (Condon *et al.*, 2019), celle des drogues et des addictions (Obradovic, 2020) ou encore celle de la violence contre les filles à La Réunion (Condon *et al.*, 2021). Pour autant, et malgré tout l'intérêt de ces études, la plupart ne se concentrent que sur un seul territoire (Mucchielli, 2013) et les éventuelles données quantitatives mobilisées ne sont pas nécessairement détaillées. Il est possible de supposer que les spécificités des territoires ultramarins, comme leur éloignement ou encore leur degré d'autonomie, pourraient entraîner des difficultés quant à la réalisation d'enquêtes ou d'études scientifiques avec l'idée que les contraintes logistiques d'accès au terrain empêcheraient les chercheurs d'accéder à des données empiriques. Pour toutes ces raisons, il est difficile, en l'état de la littérature actuelle, de trouver des études approfondies sur la thématique de la violence et de la délinquance dans ces territoires français.

### Utilisation de l'homicide comme mesure de la violence

La violence n'est pas une notion homogène dont le contenu pourrait être aisément délimité et sa mobilisation suppose un nécessaire cadrage méthodologique (Mucchielli, 2008). Selon les arènes (pénale, académique, médiatique), elle englobe des manifestations différentes. Cet article se concentre sur une de ses manifestations la plus grave : l'homicide. Ce crime présente l'avantage de concrétiser une forme ultime de violence en ce qu'elle conduit à la mort provoquée par autrui. Dans une grande majorité d'études, l'homicide est considéré comme l'une des meilleures mesures du niveau de violence d'une société (Pinker, 2018). C'est la raison pour laquelle il est un crime privilégié par les chercheurs lorsqu'il s'agit d'étudier la prévalence et l'évolution de la violence dans une société. En effet, l'homicide est l'un des crimes les plus faciles à recenser (il est difficile de cacher un corps et, de tous les crimes, les homicides sont ceux qui mobilisent le plus d'efforts policiers), permettant ainsi d'offrir des données chiffrées précises. Qui plus est, il existe généralement une corrélation entre les taux d'homicides et les autres taux de crimes violents, de sorte que plus la prévalence de la violence est élevée, plus le nombre d'homicides

est important (Pinker, 2018). Cela peut donc expliquer la prééminence de la recherche sur la thématique de l'homicide volontaire, et plus particulièrement la multitude d'études comparatives réalisées en la matière. À travers celles-ci, les chercheurs se sont appliqués à identifier les facteurs pouvant expliquer la variation des taux d'homicides, tout comme ils ont cherché à analyser les tendances temporelles et spatiales de la commission d'un tel crime. C'est à partir des résultats de ces diverses études que des chercheurs ont pu constater que des variations considérables des taux d'homicides pouvaient être observées d'un continent à l'autre (Lappi-Seppälä et Lehti, 2014), d'un pays à l'autre (Kovandzic et Kleck, 2009), d'une région à l'autre (Kaiza, 2006-2007) ou encore d'une ville à l'autre (Stansfield *et al.*, 2021). Ils ont également pu identifier un certain nombre d'indicateurs fortement liés à ces mêmes variations. Parmi les plus importants, on trouve les inégalités économiques (Coccia, 2017 ; Atems, 2020 ; Kim *et al.*, 2020), la pauvreté (Santos *et al.*, 2017 ; Ouimet *et al.*, 2018 ; Atems, 2020), l'accessibilité aux armes à feu (Krüsselmann *et al.*, 2021 ; Semenza *et al.*, 2021) ou encore le taux de chômage et d'urbanisation (Hurka et Knill, 2020). La plupart de ces facteurs seront évoqués par la suite afin de voir s'ils peuvent apporter des éléments d'explication au fait que le taux d'homicide soit plus élevé dans les territoires d'Outre-mer.

### L'intérêt d'une étude sur les homicides commis en Outre-mer

Cet article part de l'insuffisance d'informations sur la violence létale commise dans les territoires d'Outre-mer français et des difficultés à la quantifier, mais également à l'expliquer. Nous souhaitons, à travers l'analyse détaillée des homicides dans ces territoires, tenter de répondre à plusieurs questions : le taux d'homicide dans les départements d'Outre-mer est-il réellement plus élevé que dans les départements de métropole ? La violence y est-elle différente ? Existe-t-il des homicides spécifiques à ces territoires ? Comment expliquer certaines différences ? Cet article vise à répondre à ces questions grâce à l'exploitation d'une base de données détaillée et inédite sur les homicides en France que nous mettons en perspective d'indicateurs macro-économiques, socio-spatiaux et démographiques. La démarche adoptée vise, en évitant le piège de l'homogénéisation des Outre-mer, à apporter un éclairage sur ces territoires en singularisant les analyses à l'échelle infra-ultramarine. La dimension comparative permet en outre de mettre les données en perspective à la fois entre les différents territoires, mais également vis-à-vis du reste de la France tout en évitant un tropisme métropolitain.

## Méthodologie

### Les données utilisées

Il existe plusieurs sources de données administratives qui recensent le nombre d'homicides volontaires en France (source sanitaire avec les données de l'INSERM<sup>4</sup>, source issue des forces de l'ordre françaises avec les données de l'état 4001<sup>5</sup> — outil standardisé de mesure de l'activité de la police et de la gendarmerie — et source judiciaire avec les données du casier judiciaire national<sup>6</sup>), mais elles souffrent toutes de carences importantes : un niveau de détail particulièrement faible et une surestimation ou une sous-estimation manifeste du nombre total d'homicides (Mucchielli, 2009 ; Scherr et Langlade, 2014 ; Langlade et al., 2017 ; SSMSI, 2022b). Nous avons donc fait le choix de mobiliser une source de données opérationnelles. Ces données détaillées ont été construites par un service d'analyse criminologique rattaché à la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ). Ce service composé de deux analystes, ayant plus de dix années d'expérience dans la gestion de bases de données opérationnelles, a collecté des informations détaillées sur l'ensemble des homicides commis en France (métropolitaine et territoires d'Outre-mer) en 2019 et 2020. Cette source se distingue des autres précédemment citées pour deux raisons : la première concerne l'exhaustivité des homicides recensés durant ces deux années. En effet, un travail minutieux, mobilisant dossiers et archives criminels, a permis d'identifier des doublons, des homicides recensés alors que les victimes n'étaient pas décédées, des morts d'animaux recensés comme étant des homicides, des homicides non comptabilisés dans les bases de données administratives. La deuxième raison concerne le niveau de détail des informations collectées. Contrairement aux sources existantes précédemment citées, la source utilisée dans cet article contient des informations détaillées sur le contexte, les victimes et les mis en cause permettant de réaliser des analyses fines et de comparer les homicides commis dans les territoires d'Outre-mer avec ceux de métropole.

<sup>4</sup> Depuis 1968, le Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc), laboratoire de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) élabore chaque année la statistique nationale des causes médicales de décès en collaboration avec l'Insee. Un accès aux données sur les homicides est possible depuis l'année 1979 jusqu'en 2016 (Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de Décès, 2021). Cette source offre peu d'informations sur les homicides et en sous-estime le nombre (Langlade et al., 2017).

<sup>5</sup> L'état 4001 recense les crimes et délits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie. Si cette base de données permet d'obtenir des informations depuis 1972, le niveau de détail est trop faible pour qu'elle ait une réelle utilité (elle ne contient aucune information sur le contexte ou la victime et peu concernant le mis en cause lorsqu'il y en a un). Le SSMSI met à disposition les données mensuelles, par départements, de l'état 4001 sur le site data.gouv.fr.

<sup>6</sup> La base nationale du casier judiciaire existe depuis 1984. Elle permet d'obtenir des informations peu détaillées sur les personnes condamnées pour homicides. Elle ne renseigne pas sur les circonstances des faits ou sur les victimes.

### Opérationnalisation des variables

En 2019 et 2020, des informations détaillées sur 1622 affaires d'homicides, ayant engendré 1689 victimes, et commis par 1798 mis en cause<sup>7</sup> ont été recensées en France. Le niveau de détail des informations collectées a permis de caractériser le type et le contexte des homicides, d'avoir du détail sur les victimes et sur les auteurs de ces actes. Le type et le mode opératoire des homicides sont des variables fréquemment utilisées par la recherche pour améliorer les connaissances sur ce crime (Cusson et Marleau, 2006 ; Grenier, 1993). Les données présentées sur les victimes et mises en cause sont aussi des variables étudiées par la recherche française avec une approche sociodémographique des protagonistes (Mucchielli et Robert, 2001 ; Mucchielli, 2004). Cinq types d'homicides ont été identifiés : les homicides liés à une altercation (homicides souvent déclenchés par un motif futile comme un mauvais regard, une provocation ou une insulte qui provoque une altercation suivie d'un coup mortel), les homicides liés à une activité illégale (catégorie qui comprend les homicides crapuleux et les règlements de compte entre malfaiteurs) et les homicides familiaux qui intègrent les homicides conjugaux. Deux autres catégories existent, mais ne sont pas présentées pour des raisons d'effectifs faibles : les autres types d'homicide (actes terroristes, homicides sexuels, etc.) et les homicides non caractérisables (homicides dont les informations ne permettent pas de les caractériser). Le mode opératoire a été organisé selon trois modalités : l'utilisation d'arme à feu, d'arme blanche (tout objet dont l'action perforante et tranchante n'est due qu'à la force humaine : couteaux, cutters, haches, sabres, machette, coutelas, katana, etc.) et les autres procédés qui comprennent à la fois l'utilisation d'arme par destination (« tout autre objet [...] dès lors qu'il est utilisé pour tuer, blesser ou menacer ou qu'il est destiné, par celui qui en est porteur, à tuer, blesser ou menacer »<sup>8</sup>), les coups, les empoisonnements, l'utilisation d'explosif, etc. Les lieux de commission des homicides sont également organisés en trois modalités : les lieux d'habitation (domicile de l'auteur, de la victime, d'un tiers, caravane, chambre d'hôtel, etc.), la voie publique (espace de voirie accessible au public et sur laquelle il est possible de circuler : rue, chemin, canal, voie sur berges, jardin, parc, bois, square, etc.) et les autres lieux (bars, entreprises, bâtiment public, etc.). Concernant les caractéristiques des protagonistes, sont présentées des informations sur le sexe (variable dichotomique), l'âge (une variable continue et une permettant de connaître le pourcentage de mineurs, soit les moins de 18 ans), la nationalité (variable dichotomique : nationalité française/étrangère) et le statut vis-à-vis de l'emploi (variable dichotomique : en emploi/sans emploi. Sont considérées comme « sans emploi » les personnes en âge de travailler et qui recherchent un emploi. Cela exclut les jeunes de moins de 15 ans, les étudiants, les retraités et

<sup>7</sup> Un mis en cause est une personne ayant été entendue par procès-verbal et à l'encontre de laquelle sont réunis dans la procédure transmise au parquet des indices ou éléments graves et concordants de culpabilité, attestant de sa participation à la commission de l'infraction. Elle ne correspond pas à un statut défini par le Code de procédure pénale, mais à une situation qui se trouve en amont de toute décision pénale. La notion de mis en cause ne doit donc pas être confondue avec celle d'auteur d'infraction (SSMSI, 2016). Pour autant, du point de vue opérationnel, lorsqu'une personne est mise en cause, l'affaire est considérée comme élucidée. Par commodité de lecture, nous utiliserons les expressions « auteurs » et « mis en cause » de manière indifférenciée.

<sup>8</sup> Article 132-75 du Code pénal français.



les personnes en incapacité de travailler). Les antécédents policiers des protagonistes sont également présentés. Cette information est différente des antécédents judiciaires, car une personne peut être connue des services de police sans avoir été définitivement condamnée.

## Les analyses

Des analyses descriptives ont, dans un premier temps, permis de mieux décrire le phénomène criminel étudié dans les territoires d'Outre-mer et apprécier son uniformité, ou non. À la suite de ces analyses descriptives, des regroupements de territoires ont été réalisés sur la base de leurs similitudes. Au-delà du seul critère statutaire, ces rapprochements sont justifiés par plusieurs éléments : les territoires regroupés présentent des similitudes géographiques, ils sont situés dans les mêmes zones du monde et ils présentent des spécificités culturelles et ethno-historiques<sup>9</sup> (Doumenge, 2002). Ils ont enfin été effectués afin de proposer une lecture permettant de dépasser l'idée d'hétérogénéité des Outre-mer en la combinant à une lecture en termes de « pluralité et (...) diversité » de ces territoires (Lemercier et al., 2014).

Ces territoires ont ensuite été comparés, entre eux et avec la métropole, à l'aide d'analyses bivariées. Des tableaux croisés et des tests de Khi<sup>2</sup> ont été utilisés lorsque les variables sont nominales. Une correction de Bonferroni a également été appliquée afin de savoir avec une plus grande fiabilité si les territoires se distinguent réellement les uns des autres. Cette méthode consiste à diviser le seuil de signification choisi ( $p < 0,05$ ) par le nombre d'hypothèses testées pour que ce seuil soit plus difficile à franchir. En d'autres termes, en cas de relation significative, nous pouvons considérer qu'une telle relation est plus fiable. Elle nous permet ainsi de savoir, avec un système de lettres en indice (a, b, c) si les différences constatées entre deux territoires sont significatives (c.-à-d.,  $p < 0,0083$ ). Chaque lettre en indice, lorsqu'elle diffère, indique un sous-ensemble de proportions distinctes des autres de manière significative. Des tests de différence de moyenne « T de Welsh<sup>10</sup> » ont également été utilisés lorsqu'une des variables est continue (ex. l'âge des victimes).

## Résultats

### Analyses descriptives des homicides dans les territoires d'Outre-mer

Deux informations principales se dégagent des analyses descriptives : la première concerne l'idée selon laquelle l'Outre-mer ne peut être envisagé comme un territoire uniforme que nous pourrions comparer avec la métropole, la seconde est que les

caractéristiques des homicides commis dans certains territoires d'Outre-mer se ressemblent néanmoins et qu'il semble donc légitime de les regrouper.

### Des territoires hétérogènes

S'il n'est pas rare de constater, dans certaines publications administratives, que les territoires d'Outre-mer sont envisagés comme un seul et même ensemble (Beauvallet *et al.*, 2016 ; SSMSI, 2022a), concernant le cas spécifique des homicides, nous pouvons faire le constat que ces territoires présentent une certaine hétérogénéité. Le taux d'homicide en Outre-mer varie de 1,4 pour 100 000 habitants pour la Polynésie française à 11,6 pour la Guyane (tableau 1). Au-delà du taux, les caractéristiques de ces crimes divergent complètement : les types d'homicides y sont différents (50 % d'homicides familiaux en Polynésie française contre 27 % en Guyane), le mode opératoire également (58 % d'usage d'arme à feu en Guyane contre aucun en Polynésie), les caractéristiques des victimes (des victimes plus âgées et de sexe féminin en Polynésie qu'en Guyane) et des auteurs (plus de mis en cause de nationalité étrangère et de mis en cause sans emploi en Guyane qu'en Polynésie). Les différences ne s'établissent pas uniquement dans les deux territoires précédemment cités. La répartition du mode opératoire en est un exemple : si l'utilisation d'arme à feu semble fréquente dans les Antilles et en Guyane, ce n'est pas le cas dans les autres territoires d'Outre-mer. Pour ce qui est des caractéristiques des victimes, nous pouvons réaliser le même constat de non-uniformité des informations, que ce soit la part des femmes, des étrangers ou encore la présence d'antécédents policiers chez les victimes. Le taux d'élucidation ainsi que les caractéristiques des mis en cause diffèrent également d'un territoire ultramarin à un autre. Le taux d'élucidation varie de 67 % en Martinique à 100 % en Polynésie. En dépit de cette hétérogénéité, il est possible d'observer certaines similitudes au sujet des caractéristiques des homicides commis au sein de plusieurs territoires d'Outre-mer.

### Des caractéristiques communes dans certains territoires

Nous remarquons que les homicides commis en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane ont des caractéristiques proches. D'abord concernant le contexte de l'homicide : les homicides les plus fréquents dans ces trois départements sont liés à des altercations (respectivement 37 %, 36 % et 33 %). Le mode opératoire est également un élément qui les rapproche puisque l'utilisation d'une arme à feu y est très fréquente (respectivement 49 %, 67 % et 68 %). Le lieu de commission est également un point de similitude puisque les homicides sont, dans ces trois départements, principalement commis sur la voie publique (respectivement 61 %, 73 % et 61 %). Les caractéristiques des victimes d'homicides sont également proches dans ces territoires d'Outre-mer. En effet, la part de femmes, celle des mineurs, ainsi que le pourcentage de victimes ayant des antécédents policiers sont quasi similaires chez les victimes d'homicides commis en Guadeloupe, Martinique et Guyane (tableau 1). L'élucidation ainsi que les caractéristiques des mis en cause de ces territoires incitent également à les analyser concomitamment. En effet, si le taux d'élucidation est élevé en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane, ce sont tout de même les trois taux les plus faibles des territoires d'Outre-mer (respectivement 83 %, 67 % et 76 %). La moyenne d'âge des mis en cause y est quasiment la même (33,4 ans, 32,4 ans et 31,1 ans), et ils sont très majoritairement sans emploi. Enfin, ils ont très fréquemment

<sup>9</sup> Intervient la notion de peuple autour duquel ces territoires se sont construits (créole, amérindien, maohi...) et qui permet de parler de « personnalités ultramarines » (Doumenge, 2002). La composition de la population, allochtone et autochtone, et donc leur histoire vis-à-vis de la colonisation intervient également pour caractériser des différences et similitudes entre les territoires.

<sup>10</sup> Le test T de Welch est une adaptation du test T de Student. Il peut être utilisé notamment pour tester statistiquement l'hypothèse d'égalité de deux moyennes avec deux échantillons de variances inégales. Ce test suppose la normalité de la distribution des variables continues, ce qui est le cas de nos deux variables continues impliquées : l'âge des victimes et l'âge des mis en cause.

		Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française
<b>Nombre d'homicides</b>		<b>41</b>	<b>42</b>	<b>66</b>	<b>30</b>	<b>19</b>	<b>22</b>	<b>8</b>
<b>Taux d'homicide pour 100 000 hab.</b>		<b>5,4</b>	<b>5,8</b>	<b>11,6</b>	<b>1,7</b>	<b>3,5</b>	<b>4</b>	<b>1,4</b>
<b>Contexte de commission de l'homicide</b>								
Type d'homicide	Liés à une altercation	37%	36%	33%	57%	42%	54%	25%
	Liés à une activité illégale	22%	14%	17%	10%	16%	0%	12%
	Familiaux	19%	14%	27%	27%	16%	32%	50%
Mode opératoire	Arme à feu	49%	67%	58%	7%	5%	29%	0%
	Arme blanche	37%	20%	31%	40%	26%	19%	25%
	Autres procédés	15%	12%	11%	53%	68%	52%	75%
Type de lieu	Lieu d'habitation	32%	17%	31%	40%	16%	35%	75%
	Voie publique	61%	73%	61%	50%	79%	65%	25%
	Autres lieux	7%	10%	8%	10%	5%	0%	0%
<b>Profil des victimes</b>								
Sexe	Femme	10%	12%	14%	3%	0%	18%	37%
Âge	Moyenne d'âge	38,1 ans	33,9 ans	36,0 ans	39,1 ans	35,2 ans	42,1 ans	48,1 ans
	Victimes mineures	2%	5%	3%	17%	16%	0%	0%
Nationalité	Étrangère	8%	14%	54%	0%	37%	0%	0%
Emploi	Sans emploi	44%	55%	68%	50%	67%	55%	57%
Antécédents policiers	Présence d'antécédents	60%	69%	57%	47%	37%	43%	37%
<b>Profil des mis en cause</b>								
Élucidation		83%	67%	76%	97%	84%	86%	100%
Sexe	Femme	9%	7%	14%	7%	0%	10%	12%
Âge	Moyenne d'âge	33,4 ans	32,4 ans	31,1 ans	34,9 ans	27,6 ans	31,4 ans	41,6 ans
	Mis en cause mineurs	6%	7%	10%	0%	6%	5%	0%
Nationalité	Étrangère	9%	4%	45%	0%	37%	0%	0%
Emploi	Sans emploi	57%	59%	73%	78%	56%	41%	37%
Antécédents	Antécédents policiers	85%	85%	67%	76%	40%	59%	62%
	Antécédents psychiatriques	17%	33%	0%	9%	0%	17%	20%
Intoxication	Alcool	32%	75%	50%	58%	42%	33%	71%
	Drogue	5%	14%	4%	6%	9%	10%	33%

Tableau 1. Description des homicides commis en Outre-mer (2019-2020)

des antécédents policiers (67 % pour les mis en cause d'homicides commis en Guyane et 85 % des mis en cause pour homicides commis en Martinique et Guadeloupe).

Les caractéristiques des homicides commis à la Réunion et à Mayotte sont également suffisamment proches pour que nous envisagions de les étudier ensemble. Ils résultent principalement d'altercations (respectivement 57 % et 42 %), ils sont majoritairement commis sans arme (respectivement 53 % et 68 %) et souvent sur la voie publique (respectivement 50 % et 79 %). Le profil des victimes d'homicides commis à la Réunion et à Mayotte apparaît également très proche. Très peu de femmes y sont victimes (aucune pour Mayotte), et les mineurs victimes y sont plus nombreux que dans les autres territoires d'Outre-mer (respectivement 17 % et 16 %). Elles sont majoritairement sans emploi et plus d'un tiers d'entre elles ont des antécédents poli-

ciers. Que ce soit à la Réunion ou à Mayotte, le taux d'élucidation est élevé (respectivement 97 % et 84 %). Les mis en cause ont un profil semblable : peu de femmes (aucune à Mayotte) et peu de mineurs sont impliqués. En outre, ils sont souvent sans emploi et alcoolisés (respectivement 58 % et 42 %).

Enfin, les résultats suggèrent un dernier sous-ensemble de territoires ultramarins : une analyse conjointe des homicides commis en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française. Ces territoires présentent un pourcentage élevé d'homicides familiaux (respectivement 32 % et 50 %), l'utilisation d'une arme à feu ou d'une arme blanche y est plutôt rare et les homicides ont souvent lieu la nuit (respectivement 70 % et 50 %). Les caractéristiques des victimes sont également semblables : ces deux territoires présentent les pourcentages les plus élevés de femmes victimes (respectivement 18 % et 37 %), et aucun mineur ni d'étranger. Les victimes

ont moins souvent d'antécédents policiers (comparativement aux victimes d'homicides commis dans les autres territoires d'Outre-mer) et sont majoritairement sans emploi (respectivement 55 % et 57 % en Polynésie française). Le taux d'élucidation dans ces deux territoires d'Outre-mer est élevé (respectivement 86 % et 100 %). Les homicides y impliquent exclusivement des mis en cause de nationalité française et peu de mineurs (respectivement 17 % et 20 %). Les résultats des analyses descriptives permettent donc d'identifier trois ensembles parmi les territoires d'Outre-mer qu'il nous semble pertinent de comparer les uns avec les autres : Antilles-Guyane, la Réunion-Mayotte, et Nouvelle-Calédonie-Polynésie française.

### Comparaison des homicides commis en Outre-mer avec ceux de la métropole

Les résultats des analyses comparatives (tableau 2) suggèrent en premier lieu qu'il existe, de manière globale, des différences significatives entre les homicides selon le territoire de commission. En effet, toutes les variables contextuelles, toutes celles relatives au profil des victimes, et la plupart de celles concernant les caractéristiques des mis en cause sont significativement liées aux territoires de commission. Les analyses permettent ensuite d'entrer dans le détail des différences constatées. Ces différences sont notamment significatives entre les territoires et les types d'homicides ( $V$  de Cramer = 0,09,  $p < 0,001$ ), le mode opératoire ( $V$  de Cramer = 0,17,  $p < 0,001$ ) et le type de lieu ( $V$  de Cramer = 0,15,  $p < 0,001$ ). Le contexte des homicides semble ainsi être différent selon les territoires de commission.

Concernant le profil des victimes d'homicides, les résultats suggèrent également des différences significatives selon le territoire de commission. Ainsi, le sexe des victimes présente des différences significatives selon le territoire ( $V$  de Cramer = 0,17,  $p < 0,001$ ), les femmes étant plus victimes en métropole. L'âge des victimes est également significativement différent selon le territoire de commission (Welsh = 6,32,  $p < 0,001$ ). La moyenne d'âge la plus élevée concerne les victimes d'homicides commis en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française (44 ans) et la moins élevée concerne les victimes d'homicides ayant eu lieu aux Antilles-Guyane (36 ans). Des différences significatives sont également observées entre les territoires et la nationalité des victimes ( $V$  de Cramer = 0,11,  $p < 0,001$ ), le statut d'emploi ( $V$  de Cramer = 0,12,  $p < 0,001$ ) et les antécédents policiers des victimes ( $V$  de Cramer = 0,09,  $p < 0,001$ ).

Pour finir, les résultats suggèrent également des différences significatives entre le profil des mis en cause et le territoire de commission des homicides. Le taux d'élucidation diffère significativement selon les territoires ( $V$  de Cramer = 0,17,  $p < 0,001$ ), avec un taux plus élevé à la Réunion et Mayotte qu'aux Antilles et Guyane (92 % contre 75 %). La moyenne d'âge des mis en cause diffère aussi significativement (Welsh = 13,95,  $p < 0,001$ ), ils sont plus âgés en métropole (39,5 ans) qu'à la Réunion et Mayotte (32,3 ans). À l'instar des caractéristiques des victimes, des différences significatives sont aussi observées entre les territoires et la nationalité des mis en cause ( $V$  de Cramer = 0,08,  $p < 0,05$ ), le statut d'emploi ( $V$  de Cramer = 0,08,  $p < 0,001$ ), les antécédents policiers des mis en cause ( $V$  de Cramer = 0,09,  $p < 0,001$ ) et l'intoxication au moment des faits ( $V$  de Cramer = 0,11,  $p < 0,001$ ). Globalement les homicides commis dans ces territoires ne se ressemblent pas. Les résultats suggèrent en effet que les homicides commis sur le terri-

toire Antilles-Guyane se distinguent réellement de ceux commis en métropole, cette différence est moins marquée entre les homicides commis sur le territoire de la Réunion et Mayotte avec ceux commis en métropole. Enfin, les homicides commis en métropole et ceux commis en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française ne présentent pas de différences significatives.

### Interprétation des résultats

Il est important d'apporter des éléments d'explication à ces différences. La littérature scientifique sur l'homicide a mis en évidence, depuis plusieurs décennies, des facteurs pouvant expliquer la variation du taux d'homicide et les spécificités de territoire (Liem et Pridemore, 2012; Ouimet, 2011; Langlade, 2012; Kivi-vuori et al., 2012). Ces facteurs, issus de théories criminologiques évoquées précédemment, se déclinent en plusieurs catégories : les conditions sociales, les conditions démographiques, la sphère criminogène (consommation de drogue, d'alcool, présence de criminalité organisée, présence d'armes à feu, etc.) et la situation géographique.

#### Les conditions sociales

Certains auteurs font le lien entre les conditions économiques défavorables et la théorie de la tension développée par Merton (1938) en expliquant que la pauvreté et l'inégalité peuvent provoquer un sentiment de frustration menant parfois à de l'agressivité et de la violence (Anderson et Bushman, 2002; Ouimet, 2011; Liem et Pridemore, 2012; Dong et al., 2020). Cette lecture peut-elle s'appliquer aux territoires d'Outre-mer? La plupart des études comparatives des homicides mesurent les conditions sociales à l'aide de plusieurs concepts comme la pauvreté collective (PIB par département), la pauvreté individuelle (pourcentage de la population sous le seuil de pauvreté à 60 %, ou le taux de chômage), l'inégalité (mesurée à l'aide du coefficient GINI du niveau de vie<sup>11</sup>). Plusieurs études de l'Insee montrent qu'il existe « une pauvreté marquée dans les DOM, notamment en Guyane et à Mayotte » (Audoux et al., 2020). Les données les plus récentes au sujet de la pauvreté collective datent de 2015. Elles montrent que les départements et régions d'Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte et la Réunion) sont ceux ayant le plus faible PIB par habitant de France (Insee, 2018, 2019). L'indicateur de pauvreté individuelle est beaucoup plus marqué dans chacun des territoires d'Outre-mer qu'en métropole. En effet, le pourcentage d'habitants vivant sous le seuil de pauvreté en 2017 (60 % du niveau de vie médian en France) est de 34 % pour la Guadeloupe, 33 % pour la Martinique, 53 % pour la Guyane, 42 % pour la Réunion et 77 % pour Mayotte quand ce pourcentage est de 14 pour la France métropolitaine<sup>12</sup> (Audoux et al., 2020). Le taux de chômage des 15 ans et plus en 2018 est également bien supérieur dans les territoires d'Outre-mer à celui de la métropole :

<sup>11</sup> L'Insee définit le coefficient GINI comme étant « un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité [...] sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême). Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé » (<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1551>).

<sup>12</sup> Les données les plus récentes concernant le taux de pauvreté de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française datent de 2008 et 2015 et indiquent que 17 % de la population de Nouvelle-Calédonie et 20 % de la population de la Polynésie française vivent sous le seuil de pauvreté (Institut d'Émission d'Outre-Mer, 2020).

		Métropole	Antilles-Guyane	La Réunion-Mayotte	Nouvelle Calédonie-Polynésie française	Khi <sup>2</sup> (V de Cramer)
<b>Nombre d'homicides</b>		<b>1 461</b>	<b>149</b>	<b>49</b>	<b>30</b>	-
<b>Taux d'homicide pour 100 000 habitants</b>		<b>1,1</b>	<b>7,2</b>	<b>2,2</b>	<b>2,7</b>	-
<b>Contexte de commission de l'homicide</b>						
Types d'homicides	Liés à une altercation	25 %a	35 %a,b	51 %b	47 %a,b	40,97** (0,09)
	Liés à une activité illégale	14 %a	17 %a	12 %a	3 %a	
	Familiaux	39 %b	21 %a	22 %a,b	37 %a,b	
Mode opératoire	Arme à feu	26 %c	58 %a	6 %b	21 %b,c	94,18** (0,17)
	Arme blanche	30 %a	29 %a	35 %a	21 %a	
	Autres procédés	44 %b	13 %a	59 %b	59 %b	
Type de lieu	Lieu d'habitation	57 %b	27 %a	31 %a	46 %a,b	72,01** (0,15)
	Voie publique	34 %b	65 %a	61 %a	54 %a,b	
	Autres lieux	9 %a	8 %a	8 %a	0 %a	
<b>Profil des victimes</b>						
Sexe	Femme	33 %c	12 %a,b	2 %b	23 %a,c	46,60** (0,17)
Âge	Moyenne d'âge	41,7 ans <sup>a</sup>	35,9 ans <sup>b</sup>	37,6 ans <sup>a,b</sup>	43,7 ans <sup>a,b</sup>	Welch : 6,32**
	Victimes mineures	10 %b	3 %a	16 %b	0 %a,b	
Nationalité	Étrangère	18 %b	29 %a	14 %a,b	0 %b	18,75** (0,11)
Emploi	Sans emploi	37 %b	58 %a	56 %a	55 %a,b	37,42** (0,12)
Antécédents policiers	Présence d'antécédents	44 %b	62 %a	43 %a,b	41 %a,b	16,19** (0,09)
<b>Profil des mis en cause</b>						
Élucidation	Homicides élucidés	84 %b	75 %a	92 %a,b	90 %a,b	10,79** (0,08)
Sexe	Femme	12 %a	11 %a	4 %a	11 %a	2,77 (0,04)
Âge	Moyenne d'âge	39,5 ans <sup>b</sup>	32,2 ans <sup>a</sup>	32,3 ans <sup>a</sup>	34,4 ans <sup>a,b</sup>	Welch : 13,95**
	Mis en cause mineurs	4 %a	8 %a	2 %a	4 %a	
Nationalité	Étrangère	18 %a,b	24 %a	13 %a,b	0 %b	9,36* (0,08)
Emploi	Sans emploi	47 %b	65 %a	70 %a	40 %a,b	9,36** (0,08)
Antécédents	Antécédents policiers	60 %b	77 %a	64 %a,b	60 %a,b	12,03** (0,09)
	Antécédents psychiatriques	21 %a	12 %a	6 %a	18 %a	4,12 (0,07)
Intoxication	Alcool	32 %b	49 %a	52 %a,b	50 %a,b	13,42** (0,11)
	Drogue (effectifs faibles)	9 %a	6 %a	7 %a	19 %a	2,79 (0,05)

\*p&lt;0,05 \*\*p&lt;0,001

Tableau 2. Comparaison des homicides selon le territoire de commission

35 % pour Mayotte, 24 % pour la Réunion, 23 % pour la Guadeloupe, 19 % pour la Guyane, 18 % en Martinique, 14 % en Polynésie française et 12 % en Nouvelle-Calédonie contre 9 % en métropole (Audoux et Mallemanche, 2019; Insee, 2020, Institut d'Émission d'Outre-Mer, 2020, 2021). La prise en compte de l'âge est nécessaire pour affiner la lecture des liens entre taux de chômage et homicides comme le suggèrent Fougère, Kramarz, et Pouget qui constatent, qu'en matière de délinquance, « ce soit bien le chômage des plus jeunes qui est susceptible d'entraîner

une hausse de la délinquance » (2005, p. 32). On note ainsi que le taux de chômage des 15-24 ans est globalement plus élevé dans les territoires d'Outre-mer qu'en métropole: il est, en 2021, de 43,5 % en Guadeloupe, 38,8 % en Martinique, 32,7 % en Guyane et 38,3 % à la Réunion alors qu'il est de 18,5 % en moyenne dans les départements de France métropolitaine (Insee, 2022d). On constate aussi que la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française ont des niveaux de pauvreté supérieurs à celui de la métropole, mais bien inférieurs aux autres territoires d'Outre-mer. Le



coefficient GINI est également plus élevé en Outre-mer qu'en métropole. L'inégalité y est donc plus importante. Ce coefficient est de 0,34 en Guadeloupe, 0,41 pour la Martinique, 0,43 pour la Guyane, 0,65 pour Mayotte, 0,36 pour la Réunion, 0,42 pour la Nouvelle-Calédonie et 0,40 pour la Polynésie française contre 0,27 pour la métropole<sup>13</sup> (Besson, 2017 ; Demougeot et al., 2020 ; Institut d'Émission d'Outre-Mer, 2020). Ces éléments étayent l'idée que les indicateurs relatifs aux conditions socio-économiques montrent que les territoires d'Outre-mer ont des conditions de vie plus précaires et plus inégalitaires que la métropole. Cela va dans le sens des taux d'homicides qui y sont plus marqués. Le détail des indicateurs permet en outre de constater que tous les territoires d'Outre-mer ne se ressemblent pas. La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie présentant à cet égard des similitudes avec la métropole.

### La situation démographique

Plusieurs indicateurs populationnels sont souvent cités comme facteurs pouvant apporter des éléments d'explication à la variation du taux d'homicide d'un territoire à un autre (Ouimet, 2011 ; Kivi-vuori et al., 2012 ; Langlade, 2012). Certains de ces indicateurs font directement référence à la théorie de la désorganisation sociale selon laquelle la pauvreté, une forte hétérogénéité ethnique (en d'autres termes un manque d'homogénéité de la population) et une importante mobilité résidentielle entraîneraient un contrôle social insuffisant favorisant ainsi la délinquance et la criminalité (Shaw et McKay, 1942 ; Sutherland et Cressey, 1966 ; Thomas et Znaniecki, 1996). La pauvreté ayant d'ores et déjà été évoquée, il serait intéressant de voir si le pourcentage d'étrangers (pouvant être considéré comme un indicateur d'hétérogénéité ethnique) est plus important dans les territoires d'Outre-mer qu'en métropole et si l'ancienneté d'emménagement est plus faible. D'après l'Insee, la part des ménages ayant une ancienneté d'emménagement en résidence principale de plus de 10 ans est quasi similaire dans les départements métropolitains et dans les territoires d'Outre-mer<sup>14</sup> (52 % en moyenne pour les départements métropolitains et 51 % pour les territoires d'Outre-mer) (Insee, 2022a). Concernant la part d'étrangers dans la population, elle est estimée par l'Insee à 7 % pour la France métropolitaine, et à 17 % en moyenne pour les territoires d'Outre-mer. Notons que la part d'étrangers dans la population est très hétérogène pour les territoires d'Outre-mer, elle varie de 1 % pour la Réunion à 48 % pour Mayotte. La Guyane présente aussi un pourcentage élevé (par rapport à la métropole) d'étrangers : 36 % (Insee, 2022b, 2022c).

D'autres informations sur la structure de la population sont souvent citées comme facteurs liés à la variation du taux d'homicide comme la part de jeunes dans la population. Que ce soit au niveau individuel ou macroscopique, l'âge est un des facteurs les plus fortement liés à la délinquance. Les résultats de plusieurs études empiriques suggèrent d'ailleurs que l'arrivée d'importantes cohortes de jeunes dans une population a une influence sur la violence (South et Messner, 2000 ; Ouimet et Blais, 2002). Ce lien est également établi au sujet des homicides, plus la population étant jeune, et plus il y a d'homicides (Ouimet, 2011 ; Ouimet

et al., Chabot, 2018). Notons d'ailleurs que l'âge moyen des victimes d'homicide et l'âge moyen des mis en cause sont plus faibles dans les territoires d'Outre-mer qu'en métropole (excepté en Polynésie française). La part des jeunes (15-29 ans) dans la population métropolitaine est de 16 % (Insee, 2022b). Ce pourcentage est quasi-similaire pour la Guadeloupe (16 %) et la Martinique (16 %) et plus élevé pour les autres territoires d'Outre-mer : 23 % pour la Guyane, 20 % pour la Réunion, 23 % pour Mayotte, 23 % pour la Nouvelle-Calédonie et 22 % pour la Polynésie française (Insee, 2022b ; Torterat, Bolduc, 2018 ; Insee, 2019). Le taux d'urbanisation constitue également un facteur de variation des homicides (Szabo, 1968 ; Ouimet, 2011). Pour contextualiser la situation socio-spatiale, la densité moyenne de la population peut également être mobilisée dans la mesure où elle fournit des éléments de compréhension sur la manière dont la population vit et sur les dynamiques sociales que cette structuration implique. Ainsi, les territoires d'Outre-mer présentent tous des taux d'urbanisation élevés : 100 % et 99 % à Mayotte et la Réunion, 97 % en Martinique, 92 % en Guadeloupe et 86 % en Guyane (Costemalle, 2020). Les taux d'urbanisation élevés des territoires d'Outre-mer sont corroborés par la densité moyenne : elle est de 747 habitants au kilomètre carré à Mayotte, 343 à la Réunion, 318 en Martinique, et 221 en Guadeloupe. La Guyane présente quant à elle une densité moyenne très basse en comparaison : 3 habitants au kilomètre carré. La densité en métropole s'élevant à 119 habitants au kilomètre carré (Insee, 2020). Au regard des informations permettant de dessiner les contours de la structure de la population, des différences apparaissent entre les territoires d'Outre-mer et la métropole. Les territoires d'Outre-mer ne présentent cependant pas de contrastes très marqués entre eux.

### La sphère criminogène

Si les homicides représentent, selon la littérature scientifique, le meilleur indicateur du niveau de violence d'un territoire, c'est parce que ce crime est la conséquence la plus grave du comportement violent. De ce fait, plus un territoire présente des niveaux de violences élevés, plus il y a d'homicides (Pinker, 2018). Comme nous l'avons vu, la prévalence d'actes violents est plus élevée dans les territoires d'Outre-mer qu'en métropole. Plusieurs sources en attestent : le dernier bilan sur l'insécurité et la délinquance en 2021 du SMSSI indique notamment que les coups et blessures, dans le cadre familial ou hors cadre familial, pour 1000 habitants sont plus importants dans les territoires d'Outre-mer qu'en métropole (SSMSI, 2022). D'après une enquête de victimation réalisée en 2021 en Nouvelle-Calédonie, le pourcentage d'individus qui se déclarent victimes d'atteintes à la personne et plus spécifiquement de violences au sein du ménage, violences sexuelles en dehors du ménage, viols intra et hors ménage (dites « violences sensibles » selon l'Insee) y est supérieur qu'en métropole (Baudin, 2022). Les autres enquêtes de victimation réalisées en Outre-mer (en 2015 pour les Antilles-Guyane et 2020 pour Mayotte) témoignent également de de plus d'actes violents qu'en métropole (Burricaid et Jamet, 2017 ; Grangé, 2021a, 2021b).

Outre la structure de la criminalité et ses modalités d'accomplissement, d'autres indicateurs sont considérés comme des « facilitateurs d'homicides », que ce soit sur un volet individuel et comportemental (comme la consommation d'alcool jusqu'à

<sup>13</sup> Les sources diffèrent et les années concernant cet indicateur d'inégalité varient de 2008 pour la Nouvelle-Calédonie à 2017 pour la Guadeloupe et la métropole.

<sup>14</sup> À notre connaissance, aucun chiffre n'est disponible à ce sujet pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française.

l'ébriété<sup>15</sup>, ou de drogue), ou sur un plan plus global (comme la circulation d'arme à feu) (UNODC, 2019; Bye, 2012; Ouimet et al., 2018; Goldstein, 1985). Concernant la consommation d'alcool, nous pouvons constater qu'il existe une plus faible consommation dans certains territoires d'Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, la Réunion et Guyane) par rapport à celle recensée en métropole, mais cette consommation s'atténue parmi les jeunes générations (Obradovic, 2020). En revanche, la quasi-totalité des indicateurs critiques de consommation d'alcool (consommation hebdomadaire, quotidienne, expérimentation à 17 ans, usage à risque : supérieur à 21 verres hebdomadaires pour les hommes et 14 pour les femmes, etc.) est supérieure dans ces territoires à ceux constatés en métropole (Obradovic, 2020). Il existe également une surconsommation d'alcool en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française. L'usage quotidien, l'expérimentation à 17 ans et l'alcoolisation ponctuelle importante (API) sont très supérieurs à ceux constatés en métropole (Obradovic, 2020; Spilka et Brissot, 2020). La situation à Mayotte est moins documentée, mais une enquête récente (2017) montre que la consommation d'alcool régulière (au moins dix usages dans le mois) est quasi inexistante. Cela pourrait s'expliquer par l'environnement religieux de Mayotte, où la religion musulmane, majoritaire à 95 %, en proscriit la consommation (Obradovic, 2020; Kartoibi et Honorine, 2009). La surconsommation d'alcool semble ainsi être plus prégnante dans les territoires d'Outre-mer (hormis pour Mayotte). Cela pourrait être un facteur favorisant le passage à l'acte. Pourtant, la surconsommation est encore plus importante en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, deux territoires dans lesquels les homicides qui y sont commis sont quasi semblables à ceux commis en métropole. Cette surconsommation d'alcool mise en lien avec la violence et les homicides incite à orienter les actions de prévention sur cet aspect, d'autant que la situation n'apparaît pas nouvelle. Cinquante ans en arrière, le pourcentage d'influence alcoolique sur la commission d'infraction était évalué à 75 % en Outre-mer, soit le taux le plus élevé en comparaison avec d'autres groupes d'infractions comme les vols (7 %) ou les violences (31 %) (Bombet, 1970). Les actions de prévention ne peuvent être dissociées d'une prise en compte des types de consommations (alcoolisme chronique, état d'ivresse) qui peuvent inciter à cibler les actions vers, par exemple, des lieux de nuit, les horaires de vente d'alcool dans les commerces... Le degré de détail des données recueillies et analysées pourrait fournir un éclairage dans l'orientation de ces politiques locales de prévention.

La problématique de la drogue s'inscrit dans une double dynamique : à la fois comportementale (à travers la consommation de substances stupéfiantes) et à une échelle plus vaste (à travers la question du trafic de drogue). La consommation, à l'instar de l'alcool, est globalement inférieure dans les territoires d'Outre-mer (hormis en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française) à celle de la métropole (Obradovic, 2020). Pourtant, une campagne de sensibilisation à la consommation de cannabis a été mise en place fin 2022, notamment en Outre-mer. Cette dernière déploie plusieurs arguments, dont les risques comportementaux de violence associée à la consommation ainsi que les incidences plus systémiques en lien avec les externalités négatives induites par le trafic. Le trafic de drogues peut donc également engendrer un

niveau de violence et des homicides spécifiques. Rappelons d'ailleurs que le pourcentage d'homicides liés à des activités illégales est supérieur (mais pas de manière significative) aux Antilles-Guyane à celui de la métropole (17 % contre 14 % en métropole). La zone Antilles-Guyane est une zone stratégique dans l'acheminement des stupéfiants provenant d'Amérique du Sud vers les États-Unis et l'Europe, ces trois départements sont ainsi considérés comme une zone de rebond pour la drogue (Obradovic, 2020; Gandilhon et al., 2021). Du point de vue géographique, ces trois départements d'Outre-mer se situent à proximité des zones de production de cocaïne, notamment de la Colombie qui en est le plus gros pays producteur (UNODC, 2020). Les liens entre drogue et homicides apparaissent, au vu des analyses mobilisées, imputables au trafic plutôt qu'à la consommation de drogue. Les territoires d'Outre-mer avec la plus grosse consommation ne présentent ni les taux d'homicides les plus élevés ni des pourcentages élevés d'homicides liés à des conflits entre malfaiteurs.

La disponibilité et la circulation des armes à feu sont également identifiées par la recherche comme des facteurs criminogènes pouvant expliquer la variation du taux d'homicide dans un territoire (Cook, 1981; Kellermann et al., 1993; Hemenway et al., 2002; Kapusta et al., 2007; Blais et al., 2013; Reeves-Latour et Blais, 2014; UNODC, 2019). Notons d'ailleurs que dans les trois territoires d'Outre-mer présentant les taux d'homicides les plus élevés (Guadeloupe, Martinique et Guyane), plus de la moitié des homicides sont commis à l'aide d'une arme à feu. La circulation et l'accessibilité des armes à feu représentent un enjeu dans le débat public que les pouvoirs publics se sont approprié. Dans un communiqué de presse datant du 30 juin 2022, le préfet de Martinique évoque ainsi une augmentation de 25 % des saisies d'arme à feu, sur le premier semestre de l'année. Depuis 2014, dans ce même territoire d'Outre-mer, un dispositif intitulé « déposez les armes » incite les détenteurs d'arme à feu à les restituer sans risquer de sanction administrative ou judiciaire durant une période de deux à trois mois. La première année, c'est plus de 700 armes à feu, 5 grenades et plus de 27 000 cartouches qui ont été apportées aux autorités. En Guadeloupe, le procureur de la République de Pointe-à-Pitre a récemment (2021) annoncé la création d'un groupe de traitement de la délinquance spécifique à la circulation des armes à feu. Notons qu'en Guadeloupe, il existe également un dispositif « déposons les armes » incitant les habitants à se dessaisir de leurs armes sans risquer de sanction administrative ou judiciaire. Nous n'avons pas connaissance d'un tel dispositif pour la Guyane où la problématique des armes à feu pourrait être due à une exception guyanaise qui a duré jusqu'en février 2017<sup>16</sup> : l'absence de permis de chasse et la possibilité de chasser jour et nuit. La stratégie nationale de prévention de la délinquance entre 2020 et 2024 que le gouvernement Philippe a établie identifie les jeunes de 12 à 25 ans comme une cible spécifique. Le port et l'usage d'arme y sont pointés comme des chantiers à mettre en œuvre. Les données sur les homicides commis en Outre-mer constituent des leviers d'actions possibles au sens où elles peuvent orienter l'identification des facteurs circonstanciels de risque. Ces derniers excèdent le seul champ sécuritaire dans la mesure où pour cette population spécifique des jeunes, sont impliquées des problématiques liées au domaine de l'éducation (l'illettrisme et le décrochage scolaire sont plus marqués dans les territoires d'Outre-mer), à l'insertion dans le monde du

<sup>15</sup> L'alcool, lorsqu'il est mis en lien avec la criminalité, est nécessairement envisagé sous son angle problématique. Notons que les *alcohol studies* introduisent d'autres dimensions que la seule estimation de la consommation d'alcool (Bonte et Bruckert, 2021).

<sup>16</sup> La mise en place d'un permis s'inscrit dans le cadre de la loi sur l'égalité réelle outre-mer (dite loi EROM) adoptée le 28 février 2017.

travail, mais également aux violences intrafamiliales, ainsi qu'à l'alcoolisation (juvénile, mais également de leurs ascendants).

### La situation géographique

Les territoires d'Outre-mer présentent plusieurs particularités géographiques: ils sont particulièrement éloignés de la métropole (entre 6700 km pour la Guadeloupe et 16 600 km pour la Nouvelle-Calédonie), ils sont situés sur trois continents différents et dans des zones climatiques tropicales ou équatoriales (uniquement pour la Guyane). Ces caractéristiques pourraient également apporter des éléments d'explication aux différences de taux d'homicide entre les territoires d'Outre-mer et la métropole. En effet, il n'est pas rare de constater que les pays proches géographiquement peuvent avoir les mêmes traditions culturelles, la même démographie, des conditions sociales proches et ainsi des spécificités criminelles quasi similaires (Lappi-Seppälä et Lehti, 2014). Ainsi, en métropole, le taux d'homicide pour 100 000 habitants de 1,1, est proche de celui des pays voisins: 1,7 en Belgique, 0,9 en Allemagne, 0,6 en Espagne, 0,5 en Italie, ou encore 1,1 pour le Royaume-Uni (UNODC, 2019). Le taux d'homicide des Antilles-Guyane, de plus de 7 pour 100 000 habitants, est particulièrement élevé, mais inférieur à celui des pays qui entourent ces territoires: le taux d'homicide pour 100 000 habitants de la Barbade est de 17; 21 pour la Dominique; 7 pour Haïti, 4,5 pour la Jamaïque, 10 pour la République dominicaine, 22 pour le Brésil, etc. (UNODC, 2019). Nous pouvons supposer que les taux des pays voisins peuvent avoir une influence sur les territoires d'Outre-mer situés aux Antilles-Guyane. Nous avons d'ailleurs vu précédemment que les Antilles-Guyane pouvaient être influencés par le trafic de drogue qui est particulièrement important dans cette région du monde, et que ce territoire pouvait être un poste de transit par lequel passe le trafic à destination de l'Europe et des États-Unis (Obradovic, 2020; Gandilhon et al., 2021). Les territoires français situés dans l'océan indien (La Réunion et Mayotte) sont également entourés de pays présentant des taux d'homicides plus élevés que les voisins métropolitains: 8 pour 100 000 habitants pour les Comores et Madagascar et de 1,8 pour l'île Maurice. Les territoires français situés dans l'Océan pacifique (Nouvelle-Calédonie et Polynésie française) sont limitrophes de pays ayant des taux d'homicides plus élevés qu'autour de la métropole, mais moins qu'autour du reste des territoires d'Outre-mer: 3,5 pour 100 000 habitants pour les îles Cook, 2,3 pour les Fidji et 0,9 pour l'Australie. Notons également que ces territoires, malgré leur éloignement géographique de la métropole, présentent de nombreuses caractéristiques économiques et démographiques proches de celle-ci.

### Conclusion et limites

Les éléments présentés dans cet article ont permis de dresser un état des lieux des homicides commis en Outre-mer et de mettre en lien ce portrait avec certaines variables macro-économiques relatives à ces territoires. L'homicide ne peut en effet pas être appréhendé sans la prise en compte du contexte dans lequel il est commis. C'est pourquoi ont été mobilisées des variables relatives aux circonstances détaillées de ces homicides. Cet article s'articulait autour d'un triple objectif. D'une part, améliorer l'état des connaissances sur le crime le plus grave commis dans des territoires faisant peu l'objet de recherche en sciences sociales. D'autre part, objectiver d'éventuelles différences entre le volume et les circonstances des homicides commis en Outre-mer et

en métropole, mais également entre les territoires entre eux. Enfin, cet article visait à fournir des éléments d'explication pour comprendre ces différences et/ou similitudes. Il apparaît ainsi de nettes différences entre les taux d'homicides en métropole et Outre-mer ainsi que des spécificités selon les territoires. La zone Antilles-Guyane apparaît comme celle qui représente l'ensemble à la fois le plus homogène et également le plus différent de la métropole. La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française apparaissent comme les plus semblables de la métropole. Et enfin, bien qu'il soit possible d'identifier une certaine homologie entre Mayotte et la Réunion, leurs similitudes sont moins marquées que la zone Antilles-Guyane.

Par ailleurs, cette étude n'est pas sans limite. La base de données utilisée a notamment été collectée par deux analystes seniors et, à notre connaissance, aucune mesure d'accord inter-juge n'a été effectuée. Pour autant, la grille d'analyse a été testée par ces deux analystes sur plus de 30 dossiers, et des ajustements permanents ont permis une homogénéité de la collecte d'informations. Au sujet des analyses bivariées effectuées et des tests de signification présentés, ils présentent la limite de ne pas mettre en évidence de relation entre les facteurs explicatifs potentiels et la variation du taux d'homicide des territoires présentés, mais peuvent être considérés comme les prémices d'analyses plus poussées destinées à caractériser de manière plus précise la relation entre ces facteurs et le taux d'homicide. En d'autres termes, d'affiner la compréhension des déterminants de l'homicide en Outre-mer. Notons également que si l'utilisation de la correction de Bonferroni permet d'identifier des différences significatives avec plus de certitude, cette méthode présente aussi le défaut de masquer certains liens significatifs alors qu'ils existent. Nous avons tout de même préféré conserver cette méthode que nous avons estimée plus sûre.

Pour finir, notre démarche sera complétée par une future étude prenant en considération la totalité des départements français et non uniquement les territoires d'Outre-mer. Cette étude prendra également en compte des facteurs mesurant l'efficacité du contrôle social formel dans chacun des départements et territoires français, ce qui pourrait permettre de tester l'efficacité de la théorie dynamique de l'homicide développée par Marc Ouimet et ses collègues (2018) à un niveau infranational. Il serait également possible d'envisager, dans de futures publications, la construction de typologie des homicides afin de parfaire le portrait de la criminalité violente en Outre-mer à partir de ses ressemblances et ses dissemblances.

### Références

- Alavoine, M. (2010). *La délinquance en Guyane*. La prévention de la délinquance dans les Antilles et en Guyane (pp. 20-34). Cayenne: CRPV Guyane. [https://www.crpv-guyane.org/wp-content/uploads/2015/04/PROGRAMME\\_seminaire\\_PD\\_Vdef.pdf](https://www.crpv-guyane.org/wp-content/uploads/2015/04/PROGRAMME_seminaire_PD_Vdef.pdf)
- Anderson, C. et Bushman, B. (2002). Human Aggression. *Annual Review of Psychology*, 53, 27-51. <https://doi.org/10.1146/annurev.psych.53.100901.135231>
- Atems, B. (2020). Identifying the Dynamic Effects of Income Inequality on Crime. *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, 82(4), 751-782. <https://doi.org/10.1111/obes.12359>



- Audoux, L. et Mallemanche, C. (2019). *Emploi et chômage dans les DOM: l'écart avec la métropole reste marqué*. Insee Focus(160). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4175314>
- Audoux, L., Mallemanche, C. et Prévot, P. (2020). *Une pauvreté marquée dans les DOM, notamment en Guyane et à Mayotte*. Insee Première (1804). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4622377>
- Baudin, A. (2022). *La délinquance en Nouvelle-Calédonie, un sentiment de sécurité confirmé par la réalité des faits*, Nouméa. Institut de la statistique et des études économiques Nouvelle-Calédonie: <https://www.isee.nc/component/phocadownload/cate>
- Beauvallet, W., Célestine, A. et Roger, A. (2016). L'État outre-mer: La construction sociale et institutionnelle d'une spécificité ultramarine. *Politix*, 116, 139-161. <https://doi.org/10.3917/pox.116.0139>
- Besson, J.-L. (2018). *L'arme à feu est le moyen le plus utilisé pour commettre un meurtre en Guadeloupe et à Saint-Martin*. ONDRP. Repères. [https://www.ihemi.fr/sites/default/files/publications/files/2019-12/reperes\\_35\\_0.pdf](https://www.ihemi.fr/sites/default/files/publications/files/2019-12/reperes_35_0.pdf)
- Besson, L. (2017). *Quatre Réunionnais sur dix vivent sous le seuil de pauvreté*. Insee Analyses la Réunion, 27. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3128421>
- Blais, E., Linteau, I. et Gagné, M.-P. (2013). *Le contrôle des armes à feu, les homicides et les violences armées*. Dans M. Cusson, S. Guay, J. Proulx et F. Cortoni, *Traité des violences criminelles* (pp. 651-671). Louiseville: Hurtubise.
- Bombet, J. (1970). *Alcoolisme et coût du crime*. Ministère de la justice. Paris: SEPC.
- Bonte, M. et Bruckert, M. (2021). Introduction. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 283, 5-26. <https://doi.org/10.4000/com.13976>
- Burricand, C. et Jamet, L. (2017). *Davantage de vols et d'actes violents en Guadeloupe et Guyane qu'en métropole*. Insee Première (1632). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2563376>
- Bye, E. (2012). *Alcohol and Homicide in Europe*. Dans M. Liem, et W. Pridemore, *Handbook of European Homicide Research* (pp. 231-245). London: Springer.
- Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de Décès. (2021). *Interroger les données de mortalité*. <https://cepidc.inserm.fr/causes-medicales-de-deces/interroger-les-donnees-de-mortalite>
- Coccia, M. (2017). *General Causes of Violent Crime: the Income Inequality*. *CocciaLab Working Paper*, 1-39. <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2951294>
- Condon, S. (2014). Enjeux d'une enquête sur les violences de genre dans les départements d'outre-mer. *Informations sociales*, 6 (186), 36-39. <https://doi.org/10.3917/inso.186.0036>
- Condon, S., Dauphin, S. et Dupuis, J. (2021). Prevalence of violence against girls in Réunion Island. *Population et Societies*, 592 (8), 1-4. <https://www.ined.fr/en/publications/editions/population-and-societies/prevalence-of-violence-against-girls-in-reunion-island/>
- Condon, S., Dauphin, S. et Hagège, M. (2019). Les violences intrafamiliales dans les Outre-mer. Apports et perspectives des enquêtes sociodémographiques. *Revue des politiques sociales et familiales*, 133, 71-77. [https://www.persee.fr/doc/caf\\_2431-4501\\_2019\\_num\\_133\\_1\\_3376](https://www.persee.fr/doc/caf_2431-4501_2019_num_133_1_3376)
- Cook, P. J. (1981). The effect of gun availability on violent crime patterns. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 455(1), 63-79.
- Costemalle, V. (2020). *Toujours plus d'habitants dans les unités urbaines*. Insee Focus(210). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806684>
- Cusson, M. et Marleau, J. (2006). Les homicides familiaux: approche comparatives et prévention. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 265-276.
- Demougeot, N., Kempf, L. et Raimbaud, B. (2020). Niveaux de vie en Guadeloupe en 2017: La pauvreté touche un tiers de la population guadeloupéenne. Insee analyse Guadeloupe(43), 1-4. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4623253>
- Dong, B., Egger, P. et Guo, Y. (2020). Is poverty the mother of crime? Evidence from homicide rates in China. *PLoS ONE*, 15(5), 1-22. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0233034>
- Doumenge, J.-P. (2002). Diversité culturelle et construction des identités collectives. *Hermès, La Revue*, 1 (32-33), 27-33. Éditorial. (2016). *Politix*, 4 (116), 3-5. <https://doi.org/10.4267/2042/14355>
- Fougère, D., Kramarz, F. et Pouget, J. (2005). L'analyse économétrique de la délinquance: une synthèse de résultats récents. *Revue française d'économie*, 19 (3), 3-55. [https://www.persee.fr/doc/rfec0\\_0769-0479\\_2005\\_num\\_19\\_3\\_1552](https://www.persee.fr/doc/rfec0_0769-0479_2005_num_19_3_1552)
- Fox, J. A. et Zawitz, M. W. (1998). *Homicide trends in the United States*. Washington: U.S. Department of Justice.
- Gandilhon, M., Martinez, M., Protais, C. et Detrez, V. (2021). *Drug market and crime workbook*. OFDT. <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/France2021-08-MarcheCriminaliteFR.pdf>
- Gartner, R. (1990). The victims of homicide: A temporal and cross-national comparison. *American Sociological Review*, 55(1), 92-106. <https://doi.org/10.2307/2095705>
- Gay, J.-C. (2021). Introduction. *Une France méconnue*. Dans J.-C. Gay, *La France d'outre-mer: Terres éparées, sociétés vivantes* (pp. 7-13). Paris: Armand Colin.
- Goldstein, P. (1985). The drugs/violence nexus: a tripartite conceptual framework. *Journal of Drug Issues*, 15(4), 493-506. <https://doi.org/10.1177/002204268501500406>
- Grangé, C. (2021). *Six habitants sur dix se sentent en insécurité. Cadre de vie et sécurité à Mayotte*. Insee Flash Mayotte, 127. Récupéré sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5762720>
- Grangé, C. (2021). *Une délinquance hors norme*. Insee analyse Mayotte (30).
- Grenier, S. (1993). L'évolution des divers types d'homicides au Québec de 1954 à 1989. *Criminologie*, 63-83. <https://www.erudit.org/fr/revues/crimino/1993-v26-n2-crimino936/017339ar.pdf>

- Hemenway, D., Shinoda-Tagawa, T. et Miller, M. (2002). Firearm availability and female homicide victimization rates among 25 populous high-income countries. *Journal of the American Medical Womens Association*, 57(2), 100-104. [https://www.researchgate.net/publication/11379728\\_Firearm\\_availability\\_and\\_female\\_homicide\\_victimization\\_rates\\_among\\_25\\_populous\\_high-income\\_countries](https://www.researchgate.net/publication/11379728_Firearm_availability_and_female_homicide_victimization_rates_among_25_populous_high-income_countries)
- Howard, G. J., Newman, G. et Pridemore, W. A. (2000). *Theory, method, and data in comparative criminology*. Dans R. Kaminski et N. La Vigne, *Measurement and Analysis of Crime and Justice* (Vol. 4, 139-211). National Institute of Justice.
- Hurka, S. et Knill, C. (2020). Does regulation matter? A cross-national analysis of the impact of gun policies on homicide and suicide rates. *Regulation & Governance*, 14 (4), 787-803. <https://doi.org/10.1111/rego.12235>
- Institut d'Émission d'Outre-Mer. (2020). *Nouvelle-Calédonie et Polynésie française: deux trajectoires de croissance (2001-2018). Des points communs, des spécificités et des défis pour une croissance plus résiliente*. Études thématiques (303), 1-15. [https://www.ieom.fr/IMG/pdf/2020-07-10\\_et\\_303\\_deux\\_trajectoires\\_de\\_croissance\\_2001-2018.pdf](https://www.ieom.fr/IMG/pdf/2020-07-10_et_303_deux_trajectoires_de_croissance_2001-2018.pdf)
- Institut d'Émission d'Outre-Mer. (2021). *Tableaux de bord*. Paris. [https://www.ieom.fr/ieom/publications/publications-economiques-et-financieres/\\_conjoncture-economique/article/tableau-de-bord-des-outre-mer-2021](https://www.ieom.fr/ieom/publications/publications-economiques-et-financieres/_conjoncture-economique/article/tableau-de-bord-des-outre-mer-2021)
- Institut national de la statistique et des études économiques. (2018). *Produits intérieurs bruts régionaux et valeurs ajoutées régionales de 1990 à 2015*. Paris: Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893220#documentation>
- Institut national de la statistique et des études économiques. (2019). *Mayotte en 2017*. Paris: Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4199328?sommaire=4199393#documentation-sommaire>
- Institut national de la statistique et des études économiques. (2020). *Tableaux de l'économie française*. Paris: Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4318291>
- Institut national de la statistique et des études économiques. (2022a). *Ancienneté d'emménagement des ménages en 2019*. Paris: Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-01>
- Institut national de la statistique et des études économiques. (2022b). *Population en 2019*. Paris: Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6456157?sommaire=6456166>
- Institut national de la statistique et des études économiques. (2022c). *Population étrangère selon les principales nationalités en 2019*. Paris: Insee. [https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012716#tableau-TCRD\\_010\\_tab1\\_departements](https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012716#tableau-TCRD_010_tab1_departements)
- Institut national de la statistique et des études économiques. (2022d). *Taux de chômage localisés par sexe et âge en moyenne annuelle en 2021*. Paris: Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/213441>
- Institut national d'études démographiques. (2019). *Violences envers les femmes dans les espaces publics, au travail et dans les couples en Martinique*. Paris: INED. [https://viragedom.site.ined.fr/fichier/s\\_rubrique/28947/virage\\_dom\\_martinique.fr.pdf](https://viragedom.site.ined.fr/fichier/s_rubrique/28947/virage_dom_martinique.fr.pdf)
- Kaiza, P. (2006-2007). *Recorded crimes involving firearms*. Dans D. Povey, K. Coleman, P. Kaiza, J. Hoare et K. Jansson, *Homicides, Firearm Offences and Intimate Violence 2006/07* (pp. 35-45). Londres: Home Office.
- Kapusta, N., Etzersdorfer, E., Krall, C. et Sonneck, G. (2007). Firearm legislation reform in the European Union: impact of firearm availability, firearm suicide and homicide rates in Austria. *British journal of psychiatry*, 191(3), 253-257. <https://10.1192/bjp.bp.106.032862>
- Kartoibi, A et Honorine, B. (2009). La santé publique, un défi pour Mayotte, futur cinquième Dom. *La Santé de l'Homme* (404), 44-45.
- Kellermann, A. L., Rivara, F. P., Rushforth, N. B., Banton, J. G., Reay, D. T., Francisco, J. T., Locci, A. B., Prodzinski, J., Hackman, B. B. et Somes, G. (1993). Gun ownership as a risk factor for homicide in the home. *New England Journal of Medicine*, 329(15), 1084-1091. DOI: 10.1056/NEJM199310073291506
- Kim, B., Seo, C. et Hong, Y.-O. (2020). A Systematic Review and Meta-analysis of Income Inequality and Crime in Europe: Do Places Matter? *European Journal on Criminal Policy and Research*, 1-24. <https://doi.org/10.1007/s10610-020-09450-7>
- Kivivuori, J., Savolainen, J. et Danielsson, P. (2012). *Theory and explanation in contemporary european homicide research*. Dans M. C. Liem et W. A. Pridemore, *Handbook of european homicide research, patterns, explanations, and country studies* (pp. 95-110). New York: Springer.
- Kovandzic, T. et Kleck, G. (2009). City-Level Characteristics and Individual Handgun Ownership: Effctcs of Collective Security and Homicide. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 25(1), 45-66. <https://doi.org/10.1177/1043986208329085>
- Krüsselmann, K., Aarten, P. et Liem, M. (2021). Firearms and violence in Europe - A systematic review. *Plos one*, 1-12. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0248955>
- Lagrange, H., Robert, P., Zauberman, R. et Pottier, M.-L. (2004). Enquêtes de victimation et statistiques de police: les difficultés d'une comparaison. *Déviante et Société*, 28, 285-316. <https://doi.org/10.3917/ds.283.0285>
- Langlade, A. (2012). Comprendre les variations du taux d'homicide en Europe. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 65 (2), 136-153.
- Langlade, A., Delbecq, V. et Soulez, C. (2017). La mesure de l'homicide en France. *Cahiers de la sécurité et de la justice* (41), 6-13. <https://www.ihemi.fr/publications/cahiers-de-la-securite-et-de-la-justice/lhomicide-dans-le-monde>
- Lappi-Seppälä, T. et Lehti, M. (2014). Cross-Comparative Perspectives on Global Homicide Trends. *Crime and Justice*, 43, 135-230. <https://doi.org/10.1086/677979>



- Lemercier, É., Muni Toke, V. et Palomares, É. (2014). Les Outre-mer français. Regards ethnographiques sur une catégorie politique. *Terrains & travaux*, 1 (24), 5-38. <https://doi.org/10.3917/tt.024.0005>
- Levet, A. (2012). *Enquête cadre de vie et sécurité à La Réunion*. Insee Partenaires, 16. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1292971>
- Levy, R., Perez-Diaz, C., Robert, P. et Zauberman, R. (1986). *Profils sociaux de victimes d'infractions: premiers resultats d'une enquête nationale*. Paris : Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales. [http://www.cesdip.fr/wp-content/uploads/EDP\\_51.pdf](http://www.cesdip.fr/wp-content/uploads/EDP_51.pdf)
- Liem, M. et Pridemore, W. (2012). *Handbook of European Homicide Research*. New-York: Springer.
- Merton, R. (1938). Social Structure and Anomie. *American Sociological Review*, 3, 672-682. <https://doi.org/10.2307/2084686>
- Mucchielli, L. et Robert, P. (2001). *Les homicides*. Dans L. Mucchielli, Crime et sécurité, l'état des savoirs (pp. 148-157). Paris : La Découverte.
- Mucchielli, L. (2004). Les caractéristiques démographiques et sociales des meurtriers et de leurs victimes. *Population*, 203-232. <https://doi.org/10.3917/popu.402.0203>
- Mucchielli, L. (2008). Une société plus violente: Une analyse socio-historique des violences interpersonnelles en France, des années 1970 à nos jours. *Déviance et Société*, 32, 115-147. <https://doi.org/10.3917/ds.322.0115>
- Mucchielli, L. (2009). *Les homicides dans la France contemporaine (1970-2007): évolution, géographie et protagonistes*. Dans L. Mucchielli et P. Spierenburg, Histoire de l'homicide en Europe (pp. 133-164). Paris : La découverte.
- Mucchielli, L. (2013). *Matériaux pour une étude des délinquances en Guyane*. Aix: Études et travaux de l'OCRDCS. [https://ordcs.mmsh.univ-aix.fr/publications/Documents/ORDCS\\_N6.pdf](https://ordcs.mmsh.univ-aix.fr/publications/Documents/ORDCS_N6.pdf)
- Obradovic, I. (2020). *Drogues et addictions dans les Outre-mer*. Paris: Observatoire français des drogues et des toxicomanies. <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxio2a6.pdf>
- Ouimet, M. (2011). Un monde d'homicides. *Champ pénal*, Vol. VIII. <https://doi.org/10.4000/champpenal.7966>
- Ouimet, M. et Blais, E. (2002). L'impact de la démographie sur les tendances de la criminalité au Québec de 1962 à 1999. *Criminologie*, 1 (35), 5-24. <https://doi.org/10.7202/027511ar>
- Ouimet, M., Langlade, A. et Chabot, C. (2018). The Dynamic Theory of Homicide: Adverse Social Conditions and Formal Social Control as Factors Explaining the Variations of the Homicide Rate in 145 Countries. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 60, 241-265. <https://doi.org/10.3138/cjccj.2017.0005.r2>
- Papon, S. et Beaumel, C. (2021). *Bilan démographique 2020 (1834)*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5012724>
- Pinker, S. (2018). *Le triomphe des Lumières*. Paris: Les Arènes.
- Pridemore, W. A. (2008). A methodological addition to the cross-national empirical literature on social structure and homicide: A first test of the poverty-homicide thesis. *Criminology*, 46, 133-154. <https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.2008.00106.x>
- Reeves-Latour, M. et Blais, E. (2014). L'effet de la disponibilité des armes à feu sur les taux d'homicides au Québec de 1974 à 2006: une analyse de séries chronologiques. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 56(1), 10-135. <https://utpjournals.press/doi/10.3138/cjccj.2012.F05>
- Robert, P. et Zauberman, R. (2011). Le développement et les usages des enquêtes de victimation en France. *Economie et Statistique*, 448-449, 79-83. [https://www.persee.fr/doc/estat\\_0336-1454\\_2011\\_num\\_448\\_1\\_9749](https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_2011_num_448_1_9749)
- Santos, M., Testa, A. et Weiss, D. (2017). Where poverty matters: examining the cross-national relationship between economic deprivation and homicide. *British Journal of Criminology*, 58(2), 1-22. <https://doi.org/10.1093/bjc/azx013>
- Scherr, M. et Langlade, A. (2014). *Les caractéristiques des homicides commis à Paris et Petite couronne*. ONDRP. Grand angle n° 35. [https://www.ihemi.fr/sites/default/files/publications/files/2019-12/ga\\_35\\_0.pdf](https://www.ihemi.fr/sites/default/files/publications/files/2019-12/ga_35_0.pdf)
- Semenza, D., Stansfield, R., Steidley, T. et Mancik, A. (2021). Firearm Availability, Homicide, and the Context of Structural Disadvantage. *Homicide Studies*, 1-21. <https://doi.org/10.1177/10887679211043806>
- Service statistique ministériel de la sécurité intérieure. (2016). *Glossaire*. Interstats: <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Methode/Glossaire>
- Service statistique ministériel de sécurité intérieure. (2017). *Insécurité et délinquance en 2016: premier bilan statistique*. Paris: Ministère de l'Intérieur. <https://www.interieur.gouv.fr/content/download/100035/786501/file/Ins%C3%A9curit%C3%A9%20et%20d%C3%A9linquance%20en%202016%20-%20premier%20bilan%20statistique.pdf>
- Service statistique ministériel de sécurité intérieure. (2020). *Insécurité et délinquance en 2020: bilan statistique*. Paris: SSMSI. <https://www.interieur.gouv.fr/content/download/127248/1017190/file/Ins%C3%A9curit%C3%A9%20et%20d%C3%A9linquance%20en%202020%20-%20bilan%20statistique.pdf>
- Service statistique ministériel de sécurité intérieure. (2022a). *Insécurité et délinquance en 2021: bilan statistique*. Paris: SSMSI. [https://mobile.interieur.gouv.fr/content/download/133279/1056596/file/SSMSI\\_BilanStat2021%20WEB.pdf](https://mobile.interieur.gouv.fr/content/download/133279/1056596/file/SSMSI_BilanStat2021%20WEB.pdf)
- Service statistique ministériel de sécurité intérieure. (2022b). *La mesure du nombre d'homicides enregistrés par la police et la gendarmerie depuis 2016: une nouvelle étape de fiabilisation*. Interstats Méthode (19). Paris: SSMSI. [https://www.interieur.gouv.fr/content/download/131988/1048325/file/IM19\\_.pdf](https://www.interieur.gouv.fr/content/download/131988/1048325/file/IM19_.pdf)
- Shaw, C. et McKay, H. (1942). *Juvenil delinquency and urban areas*. Chicago: University of Chicago Press.

- South, S. et Messner, S. (2000). Crime and Demography: Multiple Linkages, Reciprocal Relations. *Annual Review of Sociology* (26), 83-106. <https://doi.org/10.1146/annurev.soc.26.1.83>
- Spilka, S. et Brissot, A. (2020). *Les usages de drogues à l'adolescence en Nouvelle-Calédonie*. Exploitation de l'enquête ESCAPAD 2017. Note de l'OFDT n° 1. <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eisxss2a3.pdf>
- Stansfield, R., Semenza, D. et Steidley, T. (2021). Public guns, private violence: The association of city-level firearm availability and intimate partner homicide in the US. *Preventive Medicine*, 148, 1-8. <https://doi.org/10.1016/j.ypmed.2021.106599>
- Sutherland, E. et Cressey, D. (1966). *Principles of Criminology* (7th edition). Lippincott.
- Szabo, D. (1968). Vie urbaine et criminalité. *Recherches sociographiques*, 9 (1-2), 67-81. <https://doi.org/10.7202/055393ar>
- Thomas, W. et Znaniecki, F. (1996). *The polish Peasant in Europe and America*. Gorham : University of Illinois Press.
- Torterat, J. et Bolduc, M. (2018). *Polynésie française, le ralentissement démographique se confirme les jeunes continuent à émigrer*. Insee Première (1721). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3651609>
- United Nations Office on Drugs and Crime. (2019). *Global study on homicide*. Vienne: UNODC. <https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/gsh/Booklet1.pdf>
- United Nations Office on Drugs and Crime. (2020). *World drug report 2020*. New-York: United Nations. <https://wdr.unodc.org/wdr2020/index2020.html>
- Van Dijk, J. (2008), *The World of crime: breaking the silence on problems of crime, justice and development*. Thousand Oaks, Sage Publications. <https://doi.org/10.4135/9781483329789>
- Wolfgang, M. et Ferracuti, F. (1967), *The subculture of violence*. Londres, UK, Tavistock.